Image not found or type unknown

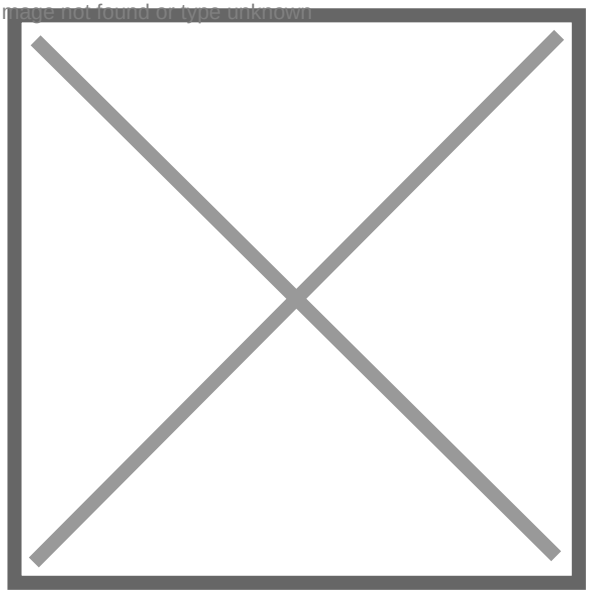

Declaration 2074 / plus value résidence pricincipale

Par **aonnen**, le **15/03/2010** à **14:04**

Bonjour à tous,

Je viens de recevoir une mise en demeure de la DGI qui me demande les déclarations 2074,2074-I et 2075 pour un montant de cessions de valeurs mobilieres de 130000E en 2008
En effet, j'ai vendu en 2008 ma résidence principale avec une confortable plus-value, certains que celle-ci était exonérée d'impots
Après appel à l'administration, on m'affirme devoir payer un impot autour de 28%(avec CSG) pour cette vente (en précisant qu'il s'agit d'une résidence principale), ils me font cadeau des pénalités de retard
Suis-je dans l'erreur, ais je un solde à payer ? quelles actions dois-je entreprendre ?

Merci par avance pour votre expertise

Par **fif64**, le **15/03/2010** à **16:52**

Les imprimés 2074 sont relatifs à la cession de plus-values sur la cession de valeurs mobilières, et sont annexées aux déclarations de revenus.

Est ce qu'une SCI était propriétaire de votre résidence principale ?

Je vous conseille de voir avec votre notaire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés